



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
11 JUIN 2025

Le onze juin deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le cinq juin deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

**REPRESENTES** : Dominique PELLEGRIN à Jacques GAÏOLI, Alain ARIA à Jacques DECORDE, Jocelyne PASTOR à Claire BLANC, Yvon CASTINEL à Martine CHABERT, Diana PELLETIER à Fabienne RAMOND, Guy GARCIN à Bernard RAMOND, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-056	<b>Subventions</b>  Mesure d'urgence et restauration du cadre « Saint Jean de Matha libérant les esclaves » – Demande de subvention auprès de la DRAC
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restauration de l'église de la Dame de l'Assomption de Lambesc, le cadre de l'œuvre « Saint Jean de Nicolas Mignard, n'a pu être remis en place en raison de son état de dégradation avancé.

Face à cette situation, des mesures d'urgence ont été engagées afin de préserver l'intégrité de cette œuvre :

- le décadrage de l'œuvre,
- le stockage dans des conditions de conservation,
- ainsi que la programmation d'une restauration complète du cadre, incluant la réfection du bois et de la dorure.

Cette opération patrimoniale s'inscrit dans la volonté de la commune de préserver et de valoriser son patrimoine culturel.

Ces interventions sont estimées à environ **36 000 € HT** soit 43 200 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de 50% dans le cadre du dispositif « Etudes et travaux sur objets historiques ».

À cet effet, un dossier de demande de subvention a été déposé en ligne sous le numéro **23107010**.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
DRAC	Etudes et travaux sur objets historiques	50%	18 000 €
LAMBESC	Autofinancement communal	50%	18 000 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET HT</b>		<b>100%</b>	<b>36 000 €</b>

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'approuver les mesures d'urgence et de restauration du cadre « Saint Jean de Matha libérant les esclaves » de Nicolas Mignard pour un montant de 36 000 € HT
- **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % telle que définie dans le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**



**Bernard RAMOND**

